

11 LES PRÉOCCUPATIONS SIGNIFIÉES PAR LES COMPOSANTES

Dans les chapitres qui précèdent, la connaissance du territoire de la CMQ et de son développement a été présentée essentiellement par secteur d'intérêt. Font exception à cette règle les ensembles particuliers d'intervention que sont le fleuve et la capitale qui ont été abordés selon une approche transversale ou multisectorielle. Le présent chapitre expose de façon succincte les principales préoccupations de chacune des composantes qui sont prises en compte par leurs outils d'aménagement et de planification en vigueur (Plan directeur d'aménagement et de développement, schémas et planifications stratégiques) et qu'elles nous ont présentées lors de représentations formelles¹. Nous verrons que des préoccupations sont communes à l'ensemble des composantes, soit le patrimoine bâti, l'environnement naturel et les paysages.

11.1 L'agglomération de Québec

L'agglomération de Québec, à l'instar de la plupart des agglomérations des pays développés, entend gérer son territoire selon les principes d'un développement économiquement rentable, socialement acceptable et respectueux de l'environnement.

11.1.1 La consolidation du territoire urbanisé

Dans une optique de consolidation du territoire, l'agglomération de Québec veut renforcer la structure urbaine existante. Pour ce faire, elle verra à orienter une part du développement vers les principaux centres d'activité existants, soit le centre-ville, les centres majeurs d'activité et les principaux secteurs d'emploi, ainsi que le long des principales artères, notamment celles où le RTC prévoit l'implantation de son réseau structurant de transport en commun. La somme des terrains sous-utilisés ou vacants et des bâtiments désuets qu'on y trouve aujourd'hui représente un important potentiel de développement qu'il faut redécouvrir.

Le redéploiement d'une partie de la croissance vers les grandes artères de la ville devrait contribuer à dynamiser l'activité commerciale tout en offrant à la population un meilleur accès par la proximité à différents biens et services. Le réseau de ces grandes artères présente toutefois des limites qui rendent difficiles les déplacements des personnes. Le RTC planifie l'amélioration de son service de transport en commun en misant sur la modernisation de son système actuel, l'ajout de lignes Métrobus et l'augmentation du niveau de services sur l'ensemble du territoire. Cette amélioration doit rendre plus attirantes les grandes artères et leur consolidation doit générer une demande accrue en transport collectif.

11.1.2 Une planification rationnelle du développement à des fins résidentielles

Selon des estimations préliminaires réalisées en septembre 2004, le potentiel de développement dans l'ensemble du territoire de l'agglomération est évalué à près de 50 000 logements. Le quart de ce potentiel est constitué de terrains vacants desservis ou de sites à réutiliser à des fins résidentielles. Parallèlement, la croissance prévue par l'Institut de la statistique du Québec de 2006 à 2021 sera

¹ Rencontre du 22 juin 2004 au cours de laquelle les composantes ont présenté leurs problématiques et leurs orientations en matière d'aménagement et de développement de leur territoire.

d'environ 26 300 ménages. Présentement, le territoire de l'agglomération peut donc offrir près du double de logements nécessaires pour répondre aux besoins des nouveaux ménages.

La construction de logements sur des terrains vacants desservis sera privilégiée. Puis, on encouragera l'insertion, la restauration et le recyclage de bâtiments en fonction du respect de certains critères. On souhaite notamment favoriser la réutilisation des bâtiments et des sites industriels désaffectés. Des priorités sont établies afin d'assurer un contrôle des nouveaux lotissements résidentiels, notamment dans les secteurs périphériques. Ce contrôle vise la consolidation des secteurs existants, la rentabilité des infrastructures, des équipements et des services publics, la minimisation des impacts sur le milieu naturel et l'équilibre des finances publiques.

11.1.3 Une gestion intégrée des déplacements des personnes

Un aménagement pensé en fonction des modes de transport collectifs et alternatifs permettra de créer des environnements plus sains et accueillants. De nouvelles pratiques multimodales seront préconisées dans les centres d'échanges, aux nœuds intermodaux et aux arrêts d'autobus afin d'améliorer les conditions de déplacement des piétons, des usagers du transport en commun et des cyclistes. Le réseau cyclable actuel, discontinu et incomplet, devra être développé et mieux maillé pour répondre de façon appropriée aux besoins croissants de déplacements à des fins utilitaires et récréatives. Il y a donc lieu d'améliorer la perméabilité du tissu urbain par des réseaux routiers cohérents et bien hiérarchisés ainsi que par le maillage du réseau des grandes artères. On vise à accroître l'utilisation du transport en commun, le covoiturage, la pratique du vélo à des fins récréatives et utilitaires et à favoriser la marche comme mode de déplacement.

11.1.4 Le développement économique

La position géographique de l'agglomération de Québec en fait un pôle de services important pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches de même que pour tout l'est du Québec et une partie des Maritimes. Les bureaux gouvernementaux, les bureaux administratifs d'entreprises, les établissements de soins de santé, les commerces de gros et de détail, les centres de distribution et plusieurs autres équipements et activités desservent un bassin de population bien supérieur à celui de l'agglomération. Elle est donc à la fois le siège du gouvernement du Québec, un pôle régional de services pour de grandes entreprises, un lieu de recherche et de développement de nouvelles technologies, un pôle commercial, culturel, de services en santé et en éducation important pour la grande région métropolitaine et l'est du Québec, ainsi qu'une destination touristique prisée et reconnue internationalement.

On désire renforcer le rôle de pôle régional dans plusieurs secteurs. Seront désignés les endroits les plus propices à l'établissement des activités économiques majeures, dans le respect de l'orientation visant à consolider le territoire urbanisé. L'implantation d'entreprises liées à l'économie du savoir et la concentration des immeubles à bureaux aux endroits les plus appropriés seront favorisées. On veillera au maintien du dynamisme commercial et à l'équilibre entre les différents types de commerces. La concentration et la densification commerciales dans les noyaux locaux seront encouragées. L'agglomération doit demeurer le centre majeur du commerce de détail dans la région métropolitaine et pour l'est du Québec. La demande en produits touristiques se diversifiant, le territoire devra être aménagé pour être accueillant en toute saison selon le principe d'un équilibre entre le développement touristique et les autres fonctions urbaines. Le potentiel des grands équipements récréatifs et culturels du territoire devra être développé. Le développement industriel sera encouragé sur le territoire par la détermination des lieux propices et des conditions favorables à l'établissement d'entreprises de divers gabarits, dans les conditions optimales de cohabitation des

zones et des usages industriels et non industriels. La mise en valeur et la protection des territoires agricoles et forestiers seront favorisées avec l'assurance d'une cohabitation convenable des activités agroforestières et des milieux urbains adjacents.

11.1.5 Les infrastructures en soutien au développement

On souhaite pour l'agglomération de Québec une intensification de la revitalisation urbaine et la concentration des nouveaux développements là où les coûts publics à court et à long termes seront les moins élevés. La priorité sera accordée à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout lors de la revitalisation d'artères commerciales et des projets de requalification des secteurs existants, et au maintien du niveau de service requis pour l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du territoire. L'intermodalité sera encouragée dans l'industrie du transport des marchandises, tout en préservant la durée de vie des infrastructures routières et en assurant un meilleur encadrement des activités de camionnage lourd. On soutiendra le développement des services ferroviaires et aéroportuaires en reconnaissant aux infrastructures existantes leur fonction prioritaire et en réservant des espaces pour des usages susceptibles de les utiliser. Un équilibre sera recherché entre les besoins de développement du port, l'accessibilité des berges pour la population et la qualité de l'environnement et des milieux habités adjacents.

11.1.6 Les milieux résidentiels et les services à la collectivité

Les milieux de vie mixtes doivent être développés afin de conjuguer, à proximité ou au cœur des secteurs résidentiels, la présence de types de logements variés et celle de services, d'espaces verts, d'équipements culturels et de loisirs. Les secteurs résidentiels anciens ou vieillissants seront revitalisés afin d'améliorer le cadre de vie qu'ils offrent, de les rendre plus attractifs pour de nouveaux résidents tout en augmentant l'offre résidentielle. La Ville cherchera à consolider, à revitaliser et à densifier les noyaux de services locaux et les artères commerciales traditionnelles pour créer des milieux de vie mixtes et animés. Les projets qui visent à améliorer les conditions de vie des individus seront favorisés par l'offre d'un parc immobilier résidentiel diversifié et de qualité ainsi que par une desserte équitable en équipements récréatifs, culturels et communautaires situés au cœur des milieux de vie.

11.1.7 Le patrimoine, le paysage et le cadre bâti

On désire poursuivre la protection, la mise en valeur et la promotion des différents sites, immeubles et concentrations d'intérêt patrimonial ainsi que des collections et des sites archéologiques sur le territoire. Une vision d'ensemble pour la conservation, la mise en valeur et l'avenir du patrimoine immobilier religieux sera établie. Les composantes, les panoramas et les percées visuelles remarquables du territoire seront préservés et mis en valeur. Les services d'utilité publique et les équipements de télécommunication doivent être bien intégrés dans les milieux construits et en développement. Le paysage nocturne sera mis en valeur par un éclairage de ses lieux identitaires. Les aménagements urbains devront assurer la sécurité et le confort des personnes ainsi qu'un accès universel aux lieux publics. Il y aura lieu de faire la promotion d'une architecture de qualité en harmonie avec les composantes de l'espace public et du cadre bâti.

11.1.8 La qualité de l'environnement

De nombreux plans d'eau, forêts et boisés, le fleuve Saint-Laurent et un réseau hydrographique très développé constituent des atouts majeurs pour de l'agglomération de Québec : activités portuaires, navigation commerciale, prises d'eau, paysages remarquables, couloir de migration des oiseaux,

milieux humides d'intérêt écologique, promenades cyclables, plages, nautisme, etc. Cette richesse naturelle est l'une de ses caractéristiques essentielles. On entend protéger l'intégrité des plans et des cours d'eau du territoire tout en assurant un meilleur accès à leurs rives. Les sources d'eau ainsi que les réserves d'eau brute de surface et souterraines seront protégées pour améliorer la qualité de l'eau potable et en assurer une saine gestion. Les plans d'eau seront assainis par la restitution du potentiel écologique au milieu riverain et la correction des divers problèmes de contamination. Les projets qui contribuent à améliorer la qualité de l'air en milieu urbain seront favorisés.

11.1.9 Le Plan vert, bleu et blanc

Le Plan vert, bleu et blanc repose sur la consolidation des réseaux récréatifs existants et sur la création de liens entre les milieux naturels et bâtis d'intérêt tels que le réseau hydrographique, les boisés, les grands espaces verts, le milieu agricole, les zones récréatives et les secteurs patrimoniaux. Il favorise l'interpénétration des milieux naturels à l'environnement urbain, de manière à ce que la nature et la ville ne soient plus démarquées par une frontière nette et que les espaces naturels soient le plus facilement et immédiatement accessibles. La diversité et la qualité du patrimoine naturel et humain seront donc mises à profit dans l'élaboration de circuits récréotouristiques et écotouristiques mettant en lien ces différentes composantes, et ce, en toute saison.

11.2 La ville de Lévis

11.2.1 L'aménagement en fonction des changements démographiques appréhendés

À la suite de l'ouverture du pont Pierre-Laporte en 1970, la population de la ville de Lévis a connu une croissance fulgurante. Les données de recensement permettent de conclure que cette forte croissance a diminué considérablement depuis et que cette tendance ira en s'accroissant. Cependant, le nombre de ménages continuera d'augmenter plus rapidement que la population. Les ménages vont se transformer et diminuer de taille en nombre de personnes. Par ailleurs, une tranche importante de la population (les ménages installés entre 1970 et 1990) connaît des transformations marquées par le vieillissement. Un des principaux enjeux d'aménagement du territoire de la ville de Lévis est de passer d'une ville conçue pour accueillir de jeunes ménages à une capable de retenir des ménages fort différents. Des transformations importantes en termes de logement, d'infrastructures, de commerces et de services, voire de quartiers, vont devoir être mises en oeuvre pour ce faire. À défaut, il y a de forts risques de surplus de certains immeubles résidentiels par rapport au nombre d'acheteurs intéressés, de paupérisation et de diminution de population.

11.2.2 La reconnaissance, la protection et la mise en valeur des différents patrimoines

Le patrimoine représente un ensemble de richesses naturelles, historiques et culturelles appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à l'autre. La négligence du patrimoine de la ville de Lévis, qu'il soit archéologique, naturel, bâti, artistique ou maritime, entraînerait une perte inestimable pour les générations futures. L'identité culturelle riche et unique de la collectivité de Lévis dépend de tout ce qui constitue son patrimoine. Les bâtiments d'intérêt patrimonial sont nombreux à Lévis ; ils peuvent, à titre d'exemple, être protégés par l'insertion harmonieuse des bâtiments contemporains ou par d'autres mesures visant à protéger leurs qualités architecturales, culturelles ou historiques. Les paysages exceptionnels font également partie des patrimoines à

protéger. Il faut garantir la pérennité de ces paysages culturels ou naturels, des boisés remarquables et des éléments écologiques et géomorphologiques les plus distinctifs du territoire de Lévis.

11.2.3 La préservation de la zone agricole et la priorité aux activités agricoles en zone agricole

La conservation des paysages agricoles et de nombreuses entreprises oeuvrant dans le domaine alimentaire de Lévis dépend du maintien de sa zone agricole et des activités agricoles qui s'y tiennent. La zone agricole de la ville de Lévis couvre près de 70 % de son territoire, une proportion supérieure à toutes les autres composantes de la CMQ, sauf la MRC de L'Île-d'Orléans. C'est ainsi que la préservation des activités agricoles et d'une base territoriale pour l'agriculture constitue un enjeu important. Le territoire de Lévis a connu une urbanisation importante par le passé. Cela s'est traduit par une forte pression urbaine sur les terres agricoles. En plus d'un certain nombre d'exclusions agricoles, un grand nombre d'usages non agricoles se sont implantés au travers de la zone agricole. Si certains usages non agricoles y étaient implantés avant l'entrée en vigueur de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, un grand nombre l'ont été par la suite grâce à des droits acquis ou à des décisions favorables de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. De tels usages imposent des distances séparatrices importantes aux élevages, sont susceptibles de créer des problèmes de cohabitation et diminuent les superficies nécessaires au maintien d'une base territoriale pour l'agriculture. Des efforts doivent donc être consentis afin de limiter, sinon de prohiber l'implantation de tels usages non agricoles en zone agricole.

11.2.4 L'amélioration de la desserte en transport en commun et des aménagements adaptés aux modes de transport alternatifs à l'automobile

À Lévis, le taux de motorisation (nombre de véhicules par ménage) est très élevé. La propension à avoir recours presque uniquement à l'automobile pour les déplacements personnels engendre des problèmes de fluidité routière, surtout aux heures de pointe du matin et du soir. Afin de diminuer les pressions sur le réseau de transport, de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre et de permettre des aménagements plus denses et plus rentables des milieux urbanisés, le transport en commun doit d'être priorisé. Lévis vise d'ailleurs à améliorer son offre de transport en commun afin de résoudre certains problèmes de congestion, de fluidité et de sécurité du réseau routier. Dans le même but, des aménagements doivent être réalisés pour faciliter l'utilisation de modes de transport alternatifs. Le développement durable de Lévis passe également par la conception d'aménagements urbains et de modes d'habitations qui facilitent et encouragent l'utilisation du transport en commun, du vélo et de la marche, notamment par la densification des occupations près des principaux axes de transport en commun, par la mise en réseaux des diverses pistes cyclables et autres. Cette nouvelle façon d'entrevoir l'aménagement est envisagée à Lévis qui bénéficiera ainsi à long terme d'une diminution de la pression sur l'ensemble de son réseau routier.

11.3 La MRC de La Jacques-Cartier

11.3.1 Un mode d'occupation du territoire complémentaire et compatible avec celui des milieux urbains centraux

Le cadre naturel de la MRC de La Jacques-Cartier, composé de reliefs importants entrecoupés de rivière et de lacs, suggère un aménagement différencié des milieux urbains. Pour se démarquer de ces

derniers, la MRC offre un développement distinctif basé sur la notion de couronne verte. Un milieu de vie axé sur la villégiature et la nature est ainsi privilégié dans les intentions d'aménagement, ce qui se traduit, entre autres, par des superficies de terrains plus grandes et une faible densité d'occupation du territoire à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Cet aménagement différencié des milieux urbains constitue un enjeu important d'aménagement. Il permet d'offrir des choix diversifiés d'habitation.

11.3.2 La mise en valeur du potentiel récréotouristique

La MRC de La Jacques-Cartier possède une vocation récréative et touristique axée sur ses attraits et ses éléments naturels. La mise en valeur de ces attraits implique que l'on y privilégie la réalisation de projets d'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, cyclables, de motoneige ainsi que de tourisme d'aventure. Ces projets permettront de bonifier l'offre touristique.

11.3.3 La protection de l'eau, des paysages et des milieux naturels

La mise en valeur des potentiels récréatifs et touristiques de la MRC de La Jacques-Cartier suppose également la protection des paysages et de la ressource eau. Ce dernier élément constitue un enjeu régional puisque 95 % de la population de la MRC est alimentée en eau potable par des puits individuels ou collectifs. Il est aussi un enjeu métropolitain, car près de la moitié de la population de la CMQ dispose de prises d'eau alimentées à même le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Il faut rappeler que ce territoire a connu des épisodes de contamination d'eau potable et, afin d'éviter qu'ils ne se répètent, la connaissance et une protection supplémentaire du milieu aquatique sont essentielles.

De plus, certains aménagements (carrières, sablières, exploitations forestières ou développements résidentiels) pourraient miner les potentiels récréatifs ou touristiques de ce territoire de villégiature et de plein air. Un des importants enjeux de la MRC de La Jacques-Cartier est donc de respecter les capacités naturelles de l'environnement sur lesquelles ses ressources et son caractère distinctif reposent. Elle se doit de protéger ses paysages et ses milieux naturels au bénéfice de sa population.

11.3.4 La desserte routière

Les attraits touristiques majeurs de la MRC connaissent des difficultés d'accès. Le territoire de la MRC manque de liens routiers rapides est-ouest auxquels s'ajoute l'absence de modes de transport collectif, quels qu'ils soient. Ces difficultés d'accessibilité méritent d'être aplanies afin de permettre à toute la collectivité régionale de même qu'aux nombreux touristes de bénéficier du potentiel récréotouristique de la MRC.

11.4 La MRC de La Côte-de-Beaupré

Les problématiques d'aménagement sur le territoire de la Côte-de-Beaupré sont reliées autant à sa situation géographique qu'à son riche passé historique.

11.4.1 L'accessibilité intra et extraterritoriale des personnes

Trait d'union entre l'agglomération urbaine de Québec et la région de Charlevoix, la Côte-de-Beaupré est le passage obligé de bon nombre de personnes à destination ou en provenance du nord-est du Québec. Cette accessibilité au territoire et à ses principaux attraits touristiques connaît par ailleurs des lacunes à plusieurs égards, telles la fonctionnalité du boulevard Sainte-Anne, principale artère de transit, et l'impossibilité de s'y rendre autrement qu'en automobile. L'absence de services

de transport collectif sur le territoire restreint également la mobilité des personnes qui y résident. Certains travailleurs auront de la difficulté à se rendre à leur lieu d'emploi tandis que des personnes peu mobiles accèderont difficilement aux services de toute nature. L'accessibilité intra et extraterritoriale représente donc un enjeu économique et social majeur.

11.4.2 La préservation du patrimoine et des paysages

Porte d'entrée située à l'est de la région métropolitaine de Québec, le boulevard Sainte-Anne représente un axe majeur de transit. L'affichage agressif en bordure de celui-ci, la présence de fils électriques très apparents et de bâtiments mal intégrés dénaturent le paysage et peuvent nuire à la perception de la Côte-de-Beaupré. On constate une pollution visuelle aux abords de cette voie menant à des attraits touristiques majeurs, telles la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, la chute Montmorency, la Station touristique Mont-Sainte-Anne et la Réserve nationale de faune du cap Tourmente. Des efforts doivent donc être consacrés afin d'améliorer les paysages qui distinguent la Côte-de-Beaupré, une des premières régions colonisées en Amérique. Le territoire regorge d'ailleurs de plusieurs vestiges patrimoniaux qui datent des débuts de la Nouvelle-France. L'avenue Royale avec ses maisons, caves, églises, moulins et fermes témoigne de ce riche patrimoine architectural, artistique, rural et religieux. Il doit être mis en valeur et préservé pour les générations futures. L'offre touristique de l'ensemble de la Côte-de-Beaupré s'en trouvera enrichie.

11.4.3 L'accessibilité au fleuve Saint-Laurent

Élément identitaire par excellence de la CMQ, le fleuve Saint-Laurent est au cœur des paysages de la Côte-de-Beaupré. Malgré ce fait, peu d'accès publics et visuels ont été aménagés pour la population en bordure de ce plan d'eau majeur. La tenure privée des berges restreint grandement la pratique d'activités récréatives ou d'observation reliées à ce plan d'eau. La possibilité d'accéder aisément au fleuve, tant visuellement que physiquement, et d'y pratiquer des activités récréatives constituerait un atout majeur pour les résidents de la Côte-de-Beaupré (offre touristique).

11.4.4 La préservation, l'occupation et le développement des terres agricoles

Situé à proximité du marché important de Québec, le milieu agricole de la Côte-de-Beaupré fait face à une problématique importante de terres en friche. En effet, des spéculateurs fonciers laissent leurs terres en friche en espérant ainsi hâter leur utilisation à des fins non agricoles, notamment de développement résidentiel, commercial ou industriel. De bonnes terres propices aux activités agricoles sont ainsi laissées à l'abandon en attendant d'un développement résidentiel qui pourrait fort bien être réalisé dans des espaces impropres à l'agriculture. Une autre cause importante est le manque de relève agricole qui cause l'abandon des activités agricoles. Des mesures s'imposent pour faire face à cet enjeu majeur de préservation des terres agricoles. Pour la Côte-de-Beaupré, la préservation des terres et des activités agricoles est essentielle à son économie. De plus, elle permet le maintien de paysages ruraux et elle favorise la bonification de l'offre touristique ainsi que le maintien du patrimoine agricole, une valeur culturelle importante, s'il en est.

11.4.5 La disponibilité d'espaces pouvant accueillir des entreprises

Les lieux d'accueil des entreprises sont peu nombreux et dispersés. L'aménagement des zones existantes et le développement d'espaces industriels supplémentaires s'avèrent nécessaires pour la Côte-de-Beaupré.

11.5 La MRC de L'Île-d'Orléans

11.5.1 La protection des valeurs associées au cadre bâti existant

Malgré le fait que le territoire de l'île d'Orléans soit un arrondissement historique depuis de nombreuses années, la multitude des intervenants publics crée une grande confusion à l'égard de la responsabilité de la préservation du patrimoine bâti, de sa gestion et de sa préservation. Une des conséquences est que des bâtiments construits au cours des dernières décennies ne respectent pas le milieu particulier où ils sont érigés (matériau, fenestration, style, implantation, volumétrie). Il y a risque de perdre le caractère distinctif de l'île.

Ainsi, la protection des valeurs patrimoniales associées au bâti de cette MRC et l'intégration adéquate des éléments plus récents dans ce bâti existant s'avèrent fort importantes afin de maintenir la qualité de vie des résidents de l'île. C'est aussi un enjeu de première importance en regard du développement de l'offre touristique de cette MRC.

11.5.2 Le maintien des paysages

Le patrimoine de l'île d'Orléans ne tient pas qu'à son cadre bâti. Aux valeurs intrinsèques associées à ce dernier s'ajoutent celles du milieu environnant. Les paysages agricoles, forestiers et naturels produisent un cadre champêtre particulier fort recherché par les visiteurs. Cependant, l'exploitation de ce cadre peut, par endroits, introduire des éléments qui en réduisent la valeur.

L'enjeu de préservation des paysages de la MRC est important dans la mesure où ils ajoutent à son offre touristique. Au même titre que l'air, l'eau ou le sol, il s'agit là d'un bien commun dont l'exploitation, si elle est bénéfique en termes de retombées économiques et touristiques, ne devrait être permise que dans la mesure où elle ne l'altère pas. S'assurer du maintien des paysages de la MRC pour les générations futures relève du principe du développement durable.

11.5.3 La préservation de la zone agricole et la priorité aux activités agricoles en zone agricole

La conservation des paysages agricoles et du caractère champêtre de l'île d'Orléans dépend du maintien de sa zone agricole et des activités agricoles qui s'y tiennent. La zone agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans couvre près de 95 % de sa superficie ; une proportion supérieure à toutes les autres composantes de la CMQ. C'est ainsi que la préservation des activités agricoles et d'une base territoriale pour l'agriculture constitue un enjeu important. Malheureusement, même si peu d'exclusions à la zone agricole ont été accordées, on compte un grand nombre d'usages non agricoles dans la zone agricole². Si certains usages non agricoles existaient avant l'entrée en vigueur de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, d'autres ont commencé par la suite grâce à des droits acquis ou à des autorisations d'usages autres qu'agricoles de la Commission de protection du territoire agricole. De tels usages imposent des distances séparatrices importantes aux élevages, sont susceptibles de créer des problèmes de cohabitation avec des usages agricoles existants et rendent impropres à l'agriculture les terrains qu'ils occupent.

Le maintien d'une base territoriale pour l'agriculture et les activités agricoles qui s'y trouvent est un enjeu de grande importance à l'île d'Orléans. La conservation d'un milieu bien vivant et dynamique en dépend. Il en est de même d'une agriculture prospère et de la conservation des services aux

² Selon le rôle d'évaluation, en 2004, la zone agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans comptait 1487 résidences ou chalets.

personnes de tous âges habitant le territoire de l'île. On y favorisera alors le développement de communautés complètes et dynamiques.

11.5.4 La préservation des milieux naturels

Le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans compte des milieux naturels d'importance dont la conservation est nécessaire pour y assurer la qualité de vie. On y retrouve des milieux humides et forestiers de grandes superficies et des habitats fauniques reconnus. En outre, ces espaces, importants pour le maintien de la biodiversité végétale et des espèces animales, combinés à un cadre bâti et champêtre exceptionnel, diversifient l'offre touristique de tout le territoire. Cependant, là comme ailleurs, certaines activités peuvent perturber ou détruire des écosystèmes fragiles. Le couvert forestier de l'île d'Orléans a par ailleurs diminué considérablement par le passé. Parfois, des milieux humides ont subi le contrecoup de certaines activités récréatives ou touristiques ou de certains aménagements. Le résultat de ces destructions d'habitats ou des pratiques déficientes est que par endroits la contamination des nappes d'eau souterraines a atteint un niveau préoccupant.

La préservation des milieux naturels de l'île d'Orléans constitue donc un enjeu d'autant plus important qu'ils s'intègrent parfaitement (certains diront nécessairement) au caractère champêtre des paysages particuliers de l'île. La valeur de ces derniers dépasse le caractère local de l'île. C'est là l'une des raisons pour laquelle elle bénéficie d'un statut de site historique reconnu à l'échelle provinciale.

11.5.5 La décontamination de l'eau potable

Des analyses de l'eau provenant d'un grand nombre de puits de l'île d'Orléans démontrent que plusieurs connaissent des problèmes de contamination microbienne. En octobre 1995, selon une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune, 78 % des 157 puits analysés avaient démontré la présence de bactéries³. Le pourcentage de puits contaminés pourrait dépasser, par moments, 40 %. On s'entend pour dire que la qualité de vie d'une population dépend de la satisfaction de besoins de base. Ceux de première importance comme la sécurité et la santé sont universellement reconnus. Bien entendu, on peut y ajouter l'accès à l'emploi, dont dépendent la subsistance et parfois la prospérité. Finalement, un milieu de vie propre au repos, au travail et aux activités sociales et culturelles s'avère important. La qualité de vie se trouve menacée si la population ne peut disposer de sources d'eau potable sécuritaires. La restauration, le tourisme ou l'accueil de visiteurs ainsi que certaines activités agricoles ne peuvent prospérer si l'on ne peut garantir des sources d'eau potable sécuritaires. Il va sans dire que pour la MRC, il s'agit là d'un enjeu fort important.

³ MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, *Communiqué : Qualité bactériologique de l'eau potable à l'île d'Orléans*, 1996.